

C O M P T E - R E N D U**Registre des Délibérations
Association Syndicale des Propriétaires
du LYS-CHANTILLY****Réunion du Conseil Syndical****Séance du samedi 23 septembre 2017 à 10H00**

Nombre de membres		
Titulaires	Présents	Représentés
12	8	10

Publiée le : 05/10/2017

Acte rendu exécutoire de plein droit conformément aux dispositions du décret 2006-504 le : 05/10/2017

le Tribunal Administratif d'Amiens peut être saisi par voie de recours formé contre le présent acte pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la date de sa publication.

L'an 2017, le 23 septembre à 10H10, Le Conseil Syndical de l'ASLC dûment convoqué le 19 septembre 2017 s'est réuni au siège de l'ASLC sous la présidence de M. CLAUTOUR, Président de l'ASLC.

Présents : M. Baduel - M. Barbier – Mme Clautour - M. Giroguy - M. Jacob - M. Ménager - Mme Tassin

Pouvoirs : M. Frantz pouvoir à M. Giroguy ; M. Moula pouvoir à Mme Clautour ;

Suppléants : M. Morel

Absents : Mme Palaniaye ; M. Philippe

Secrétaire de séance : M. Barbier

Président de séance : Mme Clautour

Liste des Délibérations

- 2017-069) Décision modificative n°1 au budget 2017
- 2017-070) Modification du marché de nettoyage des candélabres
- 2017-071) Annulation de la délibération n°2017/055
- 2017-072) Demande de remise gracieuse de pénalités pour le titulaire du marché d'élagage
- 2017-073) Aménagement du rond-point des Amazones et du rond-point des Moines
- 2017-074) Achat de matériel

Le quorum étant atteint, Mme Clautour, Présidente de l'ASLC, ouvre la séance à 10H10.

Décisions

2017.068.015 - Achat d'étagères

Considérant la nécessité de stocker les archives de l'ASLC dans les meilleures conditions, Madame la Présidente retient la commande n°0990485388 de la centrale d'achat UGAP pour l'achat de rayonnage à encliquetage PROTUB 2 modules - l. 250 x h. 187,5 x pr. 40 cm pour un montant de 311,02 € TTC; dit que la dépense résultant de cette opération sera imputée sur les crédits 2017 inscrits à cet effet au budget de l'ASLC (2183 -Matériel de bureau et matériel informatique). Le règlement s'effectuera par mandat administratif.

2017.068.016 - Remplacement des onduleurs

Considérant la nécessité de sécuriser les postes de travail des agents, notamment contre les risques électriques, qui pourraient abimer, voire détruire des données qui y sont exploitées, Considérant que l'onduleur qui permettait de sécuriser les postes de Mme Ternisien et de M. Doucelin ne fonctionne plus, et que celui-ci, ayant plus de 5 ans, n'est plus sous garantie, Madame la Présidente retient la commande n°0990487590 de la centrale d'achat UGAP pour l'achat de 2 onduleurs EATON ELLIPSE ECO 800 USB FR Off Line pour un montant de 183,48 € TTC ; dit que la dépense résultant de cette opération sera imputée sur les crédits 2017 inscrits à cet effet au budget de l'ASLC (2183 -Matériel de bureau et matériel informatique). Le règlement s'effectuera par mandat administratif.

2017.068.017 - Edition et routage de la newsletter de sept 2017

Considérant l'intérêt d'informer les Propriétaires du Lys-chantilly des événements et des actions de l'ASLC dans le Domaine du Lys-Chantilly, Madame la Présidente retient le prestataire I.S.L. Imprimerie, sur la base des devis n°2017-10697 du 04/09/2017 pour un montant de 936,00 TTC pour effectuer le routage de la newsletter de septembre 2017, et 2017-10695 du 04/09/2017 pour un montant de 792,00 TTC pour la rédaction et la PAO de la newsletter de septembre 2017 (brochure de 8 pages en couleur), soit un total de 1728,00 € TTC, dit que la dépense résultant de cette opération sera imputée sur les crédits 2017 inscrits à cet effet au budget de l'ASLC (623 – Publications et 626 – Frais postaux). Le règlement s'effectuera par mandat administratif.

2017.068.018 – Adhésion au Roso

Considérant l'intérêt d'adhérer au ROSO, dont les buts sont :

- Rassembler et coordonner les organismes qui, chacun dans leur domaine, sont concernés par la protection de l'environnement ;
- Contribuer à définir les objectifs et les moyens d'une politique départementale de l'environnement et de la qualité de la vie en conciliation avec les nécessités économiques et sociales ;
- Elaborer, animer, favoriser les actions tendant à ces objectifs ;
- Etre le porte-parole de ses associations en vue, notamment, d'assurer leur défense et d'assumer leur représentation au sein des organismes départementaux, régionaux et nationaux ainsi que devant les tribunaux ;
- Travailler en liaison avec les pouvoirs publics et organismes privés.

Madame la Présidente retient la demande de cotisation 2017 pour un montant de 40 € pour renouveler l'adhésion de l'ASLC au ROSO pour l'année 2017; dit que la dépense résultant de cette opération sera imputée sur les crédits 2017 inscrits à cet effet au budget de l'ASLC (6281 Concours Divers (cotisations...)). Le règlement s'effectuera par mandat administratif.

Approbation des comptes-rendus des conseils précédents

Le compte-rendu du Conseil Syndical du 3 juin 2017 est approuvé.
Le compte-rendu du Conseil Syndical du 17 juin 2017 est approuvé.
Le compte-rendu du Conseil Syndical du 1er juillet 2017 est approuvé.

Délibérations

Compétence Générale

2017-069) Décision Modificative n°1 au budget 2017

Rapporteur : Mme Cloutour

Le 13 janvier 2017, un arbre appartenant à l'ASLC est tombé sur la clôture de M. Rabusseau, résidant au 79 5^{ème} Avenue, endommageant celle-ci. Suite à l'intervention des assurances, qui se sont chargées de l'expertise et de la remise en état de la clôture, il reste à la charge de l'ASLC de régler les frais de franchise qui n'ont pas été couverts par l'assureur, soit 500€. Ces frais sont à imputer au budget sur le compte 6718 – Autres charges exceptionnelles. Le chapitre 67 des charges exceptionnelles doit être provisionné pour autoriser la dépense. Au vu de la survenue imprévisible de l'incident, il est proposé, pour ce faire, d'utiliser le compte des Dépenses Imprévues (022).

Voici la proposition de modification du budget :

Tableau détaillé

Désignation	Budgété avant DM	Diminution	Augmentation	Budget après DM
Total des chapitres de dépenses de fonctionnement mouvementés par la DM	5 000.00 €	-500.00 €	500.00 €	5 000.00 €
022 Dépenses imprévues Fonct	5 000.00 €	-500.00 €	0.00 €	4 500.00 €
022/022	5 000.00 €	-500.00 €	0.00 €	4 500.00 €
67 Charges exceptionnelles	0.00 €	0.00 €	500.00 €	500.00 €
678/67	0.00 €	0.00 €	500.00 €	500.00 €

Tableau récapitulatif

	Total budgété avant DM	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Total budget après DM
Total général des dépenses d'investissement (1)	617 899.39 €	0.00 €	0.00 €	617 899.39 €
Total général des recettes d'investissement (1)	617 899.39 €	0.00 €	0.00 €	617 899.39 €
Total général des dépenses de fonctionnement (1)	641 702.54 €	-500.00 €	500.00 €	641 702.54 €
Total général des recettes de fonctionnement (1)	641 702.54 €	0.00 €	0.00 €	641 702.54 €

(1) Tous les chapitres (mouvementés ou non) y compris les lignes budgétaires et reports

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical, à l'unanimité :

APPROUVE la décision modificative.

Réseaux autre que la voirie

2017-070) Modification du marché de nettoyage des candélabres

Rapporteur : Mme Clautour

VU la délibération n° 2017/003 nommant la société SNEPPE titulaire du marché sur le nettoyage des candélabres ;

Lors de sa réunion du 14 janvier 2017, le Conseil Syndical a nommé la société SNEPPE pour réaliser le nettoyage de la moitié des candélabres de son domaine.

La société SNEPPE a fait l'objet d'une liquidation judiciaire le 18 avril 2017. Lors de cette liquidation, SNEPPE a cédé le marché à VSN industriel, sans toutefois produire d'acte spécial ou de notification de cession à l'intention de l'ASLC. VSN a également recruté certains employés de SNEPPE qui avaient été licenciés à l'issue de la liquidation judiciaire de SNEPPE.

La société VSN a d'ores et déjà réalisé une partie de la commande qui avait été confiée à SNEPPE, mais l'exécution de ce marché est suspendue depuis juillet, en raison de l'absence de communication de pièces justificatives telles que :

- L'obligation de cantonnement ;
- Le registre unique du personnel de l'établissement intervenant ;
- Les certificats d'assurance du matériel utilisé pour les travaux ;
- Les plans de sécurité mis en œuvre pour assurer la sécurité des agents de l'établissement intervenant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical, à l'unanimité :

MODIFIE le titulaire du marché de nettoyage des candélabres pour que celui-ci soit attribué à VSN Industriel, conformément aux dispositions prises entre SNEPPE et VSN Industriel.

INDIQUE que la modification du nom du titulaire ne met pas fin à la mesure suspensive de l'exécution du marché, et ne modifie pas ses conditions d'exécution définies précédemment : le règlement ne pourra intervenir qu'à la fin du marché, que celle-ci soit anticipée, ou non.

2017-071) Annulation de la délibération n°2017/055 (Marché de sécurisation des armoires EP)

Rapporteur : Mme Clautour

Vu la délibération n°2016-055 modifiant la consistance du marché de sécurisation du Square d'Aumale, et afin de ne pas bloquer la sécurisation des armoires EP par la condition imposée d'obtenir l'autorisation des ABF avant le lancement de la consultation du MAPA.

La sécurisation des armoires d'éclairage public sera intégrée dans l'appel d'offres pour la gestion de l'éclairage public.

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical, à l'unanimité :

ANNULE la délibération n°2017/055 du 1^{er} juillet 2017.

Gestion Forestière

2017-072) Demande de remise gracieuse de pénalités pour le titulaire du marché d'élagage

Rapporteur : Mme Cloutour

L'entreprise Belbeoch a exécuté la première phase du marché d'élagage d'un montant de 39500€. Le marché a été notifié le 18 novembre 2016. La réception des travaux a été prononcée le 25 avril 2017. L'entreprise a justifié que certains des retards ne lui étaient pas imputables. Mais elle n'a pas justifié 21 jours qui impliquent 415,80€ de pénalités. Elle en demande la remise gracieuse.

Il est observé que l'entreprise a souffert de conditions météorologiques défavorables, qu'elle a tenu à n'employer que des élagueurs expérimentés et que le travail rendu est soigné.

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical, à l'unanimité :

DECIDE la remise gracieuse des pénalités.

Voies Centrales

2017-073) Aménagement du rond-point des Amazones et du rond-point des Moines

Rapporteur : Mme Cloutour

Le rond-point des Amazones est simplement engazonné sans la moindre plantation. Le rond-point des Moines ne comporte aucune fleur.

Le rond-point des Amazones sera aménagé avec la plantation de lauriers Otto-Luyken (d'entretien facile). Sur les deux ronds-points, des parterres seront créés et plantés de fleurs à bulbes, certaines parties seront couvertes de plantes vivaces, à titre de test. Les travaux seront réalisés en régie. Le coût de l'opération est de 3200€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical, à l'unanimité :

AUTORISE les travaux d'aménagement du Rond-Point des Amazones et du rond-point des Moines

AUTORISE Mme la Présidente à signer tous les documents relatifs à ce dossier, et d'inscrire les crédits nécessaires à la dépense au Budget (Compte 2158 – Autres installations, matériel et outillage technique).

2017-074) Achat d'outillage

Rapporteur : Mme Cloutour

Les gardes-ouvriers de l'ASLC effectuent de nombreux travaux en régie directe, tels que l'entretien des espaces verts communs, ou de plantations. Il convient, pour faciliter leur travail et améliorer leur efficacité, de compléter leur outillage par l'achat d'une débroussailleuse et d'une tarière pour un montant global de 2000€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical, à l'unanimité :

AUTORISE l'achat d'une débroussailleuse et d'une tarière.

AUTORISE Mme la Présidente à signer tous les documents relatifs à ce dossier, et d'inscrire les crédits nécessaires à la dépense au Budget (Compte 2158 – Autres installations, matériel et outillage technique)

Suivi des mutations

Demandes d'état daté transmises à nos services par les notaires ou les avocats :

Date de réception du courrier	Date prévisionnelle	N° LOT	Adresse du LOT	Nom du Vendeur
11/07/17	17/07/17	04 079 0	79 4 ^{ème} Avenue	BERGUIG
11/07/17	15/09/17	24 023 0	23 Avenue de Viarmes	FAYOLLET
12/07/17	31/07/17	23 074 0	74 Avenue Charles de Gaulle	SCI ZHARA
17/07/17	20/07/17	21 034 0	34 Avenue Réberteau	DUFOUR
17/07/17	20/07/17	24 065 0	65 Avenue de Viarmes	CLAQUIN
17/07/17	12/08/17	02 070 0	70 2 ^{ème} Avenue	Le Clos de la Theve - 3g immo - Pierre Immo GO - RICHARD BOUCHERY IMMO
18/07/17	02/10/17	08 022 0	22 8 ^{ème} Avenue	MONNIER
24/07/17	16/10/17	00 173 0	173 Grande Avenue	CTS ETIEN
24/07/17	15/12/17	10 019 0	19 10 ^{ème} Avenue	CUVILLIER
25/07/17	05/09/17	23 217 0	217 Avenue Charles de Gaulle	CTS DIANI
02/08/17	NC	00 175 0	175 Grande Avenue	ABBOU
16/08/17	01/12/17	00 176 0	176 Grande Avenue	FILLON
24/08/17	30/08/17	21 010 0	10 Avenue Réberteau	BEN MRAD

06/09/17	12/09/17	14 062 0	62 14 ^{ème} Avenue	SCI MARLYS
07/09/17	NC	00 132 0	132 Grande Avenue	CHAMBORD
12/09/17	20/09/17	00 151 0	151 Grande Avenue	COMBETTE

Informations diverses

Journée de la nuit. Samedi 14 octobre : extinction partielle de l'éclairage

Étude du Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM)

Le BRGM fait une enquête sur les inondations par remontée des nappes. Son questionnaire a été mis en ligne sur le site internet de l'ASLC.

Echanges avec M. Nicolas Moula, Maire de Lamorlaye

M. Nicolas Moula rejoint le Conseil Syndical à 11h30. Il aborde les sujets suivants :

SIPAREP et SITRARIVE

Jean-Michel BARBIER et Jean-Marc FACQ ont été désignés par le Conseil Municipal comme représentants de la Commune au Sitarive¹ et au Siparep². M. Barbier a été élu, par le Conseil Syndical du Siparep, Président de ce Syndicat.

Vidéoprotection

Après révision du projet, le réseau de vidéoprotection de l'Avenue de Viarmes sera traité comme sur le reste du Domaine. La vidéoprotection devrait être opérationnelle début janvier 2018.

Voirie

Lamorlaye étudie différentes possibilités pour la commande de ses travaux de voirie. La commune propose à l'ASLC de s'associer au marché, sous la forme d'un groupement. Ce projet sera précisé en 2018.

Subvention Département ASA

Le Département subventionne les travaux de voirie des Communes. Il pourrait étendre ses subventions aux ASA (investissement).

Assainissement

Les bureaux d'études Verdi –Amodiag chargés d'étudier un nouveau schéma directeur d'assainissement ont terminé les études à la parcelle. Ils ont présenté trois scénarii d'assainissement du domaine du Lys : tout autonome, tout collectif, ou mixte. Ils doivent compléter leur rapport.

Urbanisme / divisions

Plusieurs dossiers sont à l'étude. Le Maire engage des actions pour améliorer la coordination et l'échange d'informations entre l'ASLC et le service Urbanisme (Ex : mise en place d'un partage sur

¹ S.I.T.R.A.R.I.V.E : Syndicat Intercommunal et Interdépartemental d'Aménagement et d'Entretien de la Thève, de la vieille Thève et de la nouvelle Thève, du Rû Saint Martin et de leurs affluents

² S.I.P.A.R.E.P : Syndicat intercommunal pour l'amélioration des installations d'eau potable de CHANTILLY, GOUVIEUX, LAMORLAYE

le cloud entre le service urbanisme de Lamorlaye et l'ASLC sur les demandes abattages et demandes de division).

Panneaux publicitaires

L'ASLC doit renforcer sa vigilance sur l'interdiction des panneaux dans le domaine.

Festival de l'arbre

Le Festival de l'Arbre a lieu du 18 au 26 novembre 2017. L'ASLC s'associe à la Mairie et au PNR pour la manifestation. L'ASLC propose à cette occasion de rédiger une newsletter essentiellement orientée vers la protection de l'environnement forestier.

Dates des prochaines réunions

Conseils Syndicaux :

samedi 30 septembre 2017 à 10h30
samedi 14 octobre 2017 à 10h00
samedi 18 novembre 2017 à 10h00
samedi 16 décembre 2017 à 10h00
samedi 13 janvier 2018 à 10h00
samedi 10 février 2018 à 10h00
samedi 10 mars 2018 à 10h00

Commission d'Appel d'Offres

samedi 30 septembre 2017 à 9h30

Le secrétaire de séance

Assemblée des Propriétaires

samedi 21 avril 2018 à 14h et 15h

Réunion des nouveaux arrivants

Dimanche 21 janvier 2018

Endroit à déterminer

Le président de séance

M. BARBIER Jean-Michel

Mme CLAUTOUR Anne

